

compte ordinairement aux deux Chambres au commencement de chaque Séance. Mais on ne pouvoit pas s'attendre à un autre Discours, considéré le peu de part que la Grande-Bretagne a cette fois-ci dans ces affaires.

Le Roi s'étant retiré, les deux Chambres résolurent de lui présenter chacune une Adresse de remerciement; ce que les Seigneurs exécuterent le 5. & les Communes le 7. du même mois. Il n'y a également rien d'intéressant dans ces Adresses qui n'ont été proprement que des complimens de condoléance au Roi sur la mort de la Reine dont on fait le Panegyrique, & une Réponse en conformité de la Déclaration que Sa Majesté a faite, " Que les affaires publiques ne souffriroient aucun retardement, ni interruption de son côté, pour quelque raison que ce puisse être. „ Les deux Chambres disent, „ Que c'est-là une preuve que le bonheur des Sujets de Sa Majesté est le premier & le principal de ses soins dans toutes sortes de circonstances, & „ ajoutent que ce seroit-là pour elles un puissant motif, s'il en étoit besoin, pour éviter toutes les contestations & animosités. „ Les Communes avancent au surplus; " Que non-seulement elles éviteront toute aigreur & animosité; mais qu'elles leveront aussi efficacement les Subsidés nécessaires pour le service de l'année courante, avec le zèle & l'affection qui conviennent à un Peuple reconnaissant, & pourverront à tout ce qui est nécessaire pour l'honneur, la tranquillité & la sûreté de la Couronne de Sa Majesté & de ses Royaumes, afin de faire voir à tout le monde que le soutien de son Gouvernement, & la sûreté publique sont l'objet de leurs soins constans. „

Nous ne sommes pas encore informés des matières qui ont été & qui seront proposées au Parlement; mais